

**TO DO**

Vous allez emménager dans votre nouveau logement ?

Date d’entrée :

Souscrire à une assurance multirisques habitation :

Date État des lieux d’entrée :

Tel de la société en charge de l’edl :

Lors de la remise des clés, pensez à se munir : - d’une pièce d’identité - de l’attestation d’assurance multirisques

**Les formalités administratives,** prévenir :

- la Poste

- la CPAM et votre mutuelle

- la CAF

- votre assurance

- votre centre des impôts

- votre banque

– votre fournisseur d’énergie (électricité / gaz)

- votre fournisseur de téléphonie et d’Internet

- votre employeur

- les écoles et les crèches

- la préfecture pour le changement de carte grise

Et prévenir vos nouveaux voisins de votre arrivée !

**Bon emménagement**

